

PESTE PORCINE AFRICAINNE



La **PPA**
**tue les
porcs**

La peste porcine africaine (PPA) est une maladie hautement contagieuse des porcs domestiques et sauvages. Il n'existe pas de vaccin contre cette maladie. Elle ne représente pas de danger pour la santé humaine mais peut entraîner de sévères pertes économiques dans votre production.

Prenez des mesures de prévention strictes dans votre élevage et sur les marchés afin de protéger vos porcs et ceux de vos voisins.

**Ne propagez pas
la maladie.**

✗
**ÉLEVEURS
PORCINS**

**Ne soyez pas
le transporteur
d'une maladie
mortelle pour
les porcs**



RESPECTEZ LES PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES



Déclarez tout cas suspect (vivant ou mort) aux autorités vétérinaires



Respectez les précautions sanitaires dans votre ferme et sur les marchés



Ne nourrissez pas vos porcs avec des résidus non traités ou des déchets de cuisine contenant de la viande



Si vous êtes en zone affectée :

- Ne déplacez ni vos animaux ni les produits dérivés (faits maison) de porcs domestiques ou sauvages.
- N'organisez pas d'abattage dans votre ferme.
- Assurez-vous que votre établissement et la présence de porcs sur ce dernier soient enregistrés auprès des autorités vétérinaires.



Évitez tout contact direct ou indirect avec les sangliers. Mettez les nouveaux porcs de votre élevage en quarantaine



Nettoyez et désinfectez tout matériel que vous partagez avec d'autres fermes et des chasseurs de sangliers



Empêchez les visiteurs d'être en contact direct ou indirect avec vos porcs si cela n'est pas nécessaire

Pour plus d'informations :
www.oie.int/ppa



Oie

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE
Protéger les animaux, préserver notre avenir